



LES STATISTIQUES D'INVESTISSEMENTS DIRECTS DE LA FRANCE

Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Commission entreprises et stratégies de marché

CÉCILE GOLFIER
DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE L'INTERNATIONAL
DIRECTION DES ÉTUDES ET STATISTIQUES SECTORIELLES
SERVICE DES INVESTISSEMENTS ET ÉCHANGES TRANSFRONTIÈRES DES ENTREPRISES

- 
- 1. Définition et sources de données des statistiques d'IDE**
 2. Le pays de l'investisseur ultime
 3. La piste des Ofats pour déterminer le pays de destination ultime des IDE



IL Y A INVESTISSEMENT DIRECT LORSQUE :

- une entité résidente d'une économie acquiert un **intérêt durable dans une entité résidente d'une autre économie**.

Il y a intérêt durable lorsque l'investisseur détient au moins **10 % des droits de vote** (Définition de référence de l'OCDE § 31 et BPM6 du FMI § 6.12).

Sont prises en compte toutes les **relations financières** transfrontières entre entreprises apparentées, c'est-à-dire les relations de l'investisseur vis-à-vis de l'entreprise investie et des sociétés sœurs de celles-ci (ou *entreprises affiliées*) :

- investissement en capital ;
 - prêts et emprunts financiers, dépôts ;
 - crédits commerciaux ;
- un résident d'une économie acquiert un **bien immobilier** situé dans une autre économie (article R. 151-1 du code monétaire et financier)



COLLECTE DES TRANSACTIONS D'INVESTISSEMENTS DIRECTS EN CAPITAL ET IMMOBILIER AU-DESSUS DE 15 MILLIONS D'EUROS

Quatre principales sources pour les transactions

(1 800 transactions en 2017)

Déclarants directs
généraux
(DDG)

1 100 transactions

Formulaire IDE

350 transactions

Sources d'information externes
200 transactions

Collecte des stocks d'IDE (annuelle)
150 transactions



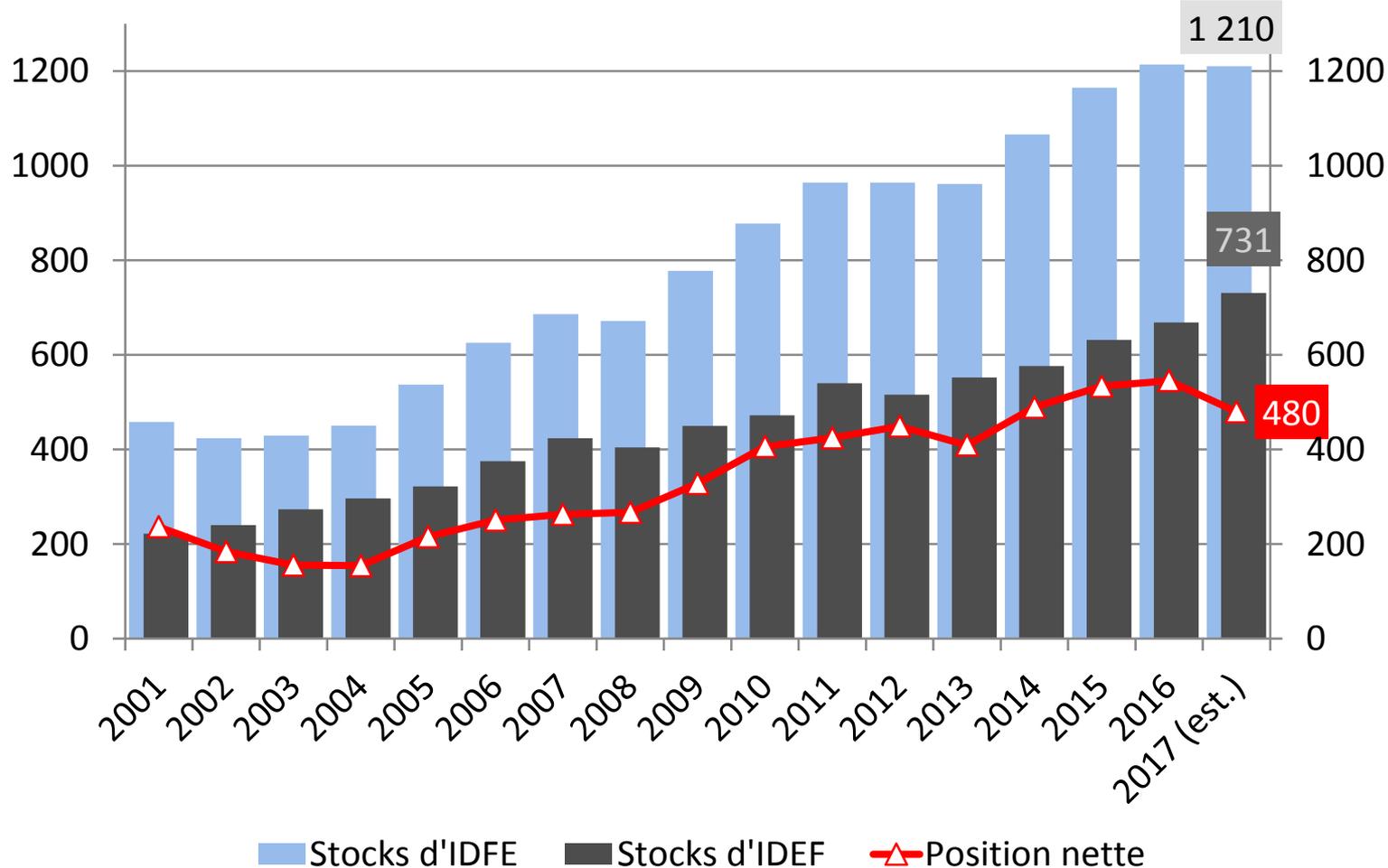
COLLECTE DES STOCKS D'INVESTISSEMENTS DIRECTS

- **Capital social**
 - ✓ à l'étranger réalisé par une entreprise résidente :
déclaration par la société détentrice
 - seuil de collecte applicable à la société détentrice :
total des immobilisations financières inscrites au bilan supérieur à 10 millions d'euros
 - seuil sur le montant détenu dans une filiale : 5 millions d'euros ;
 - ✓ SNF : via le Réseau de la Banque de France ;
 - ✓ Établissements financiers et assurance : collecte directe ;
 - ✓ dans une entreprise résidente réalisé par un non-résident :
croisement bilans des entreprises (FIBEN, Esane, Surfi) et liens financiers.
- **Encours de prêts / emprunts commerciaux et financiers** : enquêtes
- **Immobilier** : révision méthodologique en cours



LA POSITION NETTE CRÉDITRICE AUGMENTE SUR LONGUE PÉRIODE

Les stocks d'investissements directs de la France – en Mds d'euros



- 
1. Définition et sources de données des statistiques d'IDE
 - 2. Le pays de l'investisseur ultime**
 3. La piste des Ofats pour déterminer le pays de destination ultime des IDE

BdF participe à une étude pilote Eurostat/BCE visant à identifier :

▪ les IDE de création (*IDE greenfield*)

=> BdF a introduit **mi-2017** dans son formulaire de collecte des IDE (un cinquième du nombre de transactions collectées)

une question sur la nature de l'IDE

▪ Le pays de résidence de l'investisseur ultime des IDE entrants

=> La BdF publie depuis **2014** une ventilation des IDE entrants par pays de résidence de l'**investisseur ultime** (avec prise en compte des participations minoritaires vs étude pilote, qui ne considère que les relations de contrôle)

▪ Le pays de destination ultime des IDE sortants

=> **Travail méthodologique exploratoire** en cours pour proposer une méthode d'identification du pays de **destination ultime** des IDE sortants

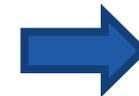
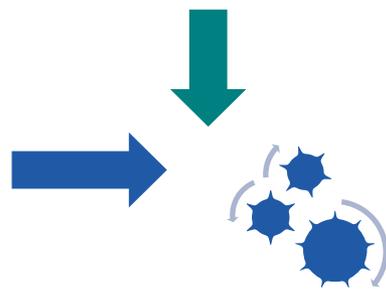


DÉTERMINATION DU PAYS DE L'INVESTISSEUR ULTIME PAR LA BDF (ULTIMATE INVESTING COUNTRY = UIC)

Base des liens
financiers



Rapports
annuels des
entreprises

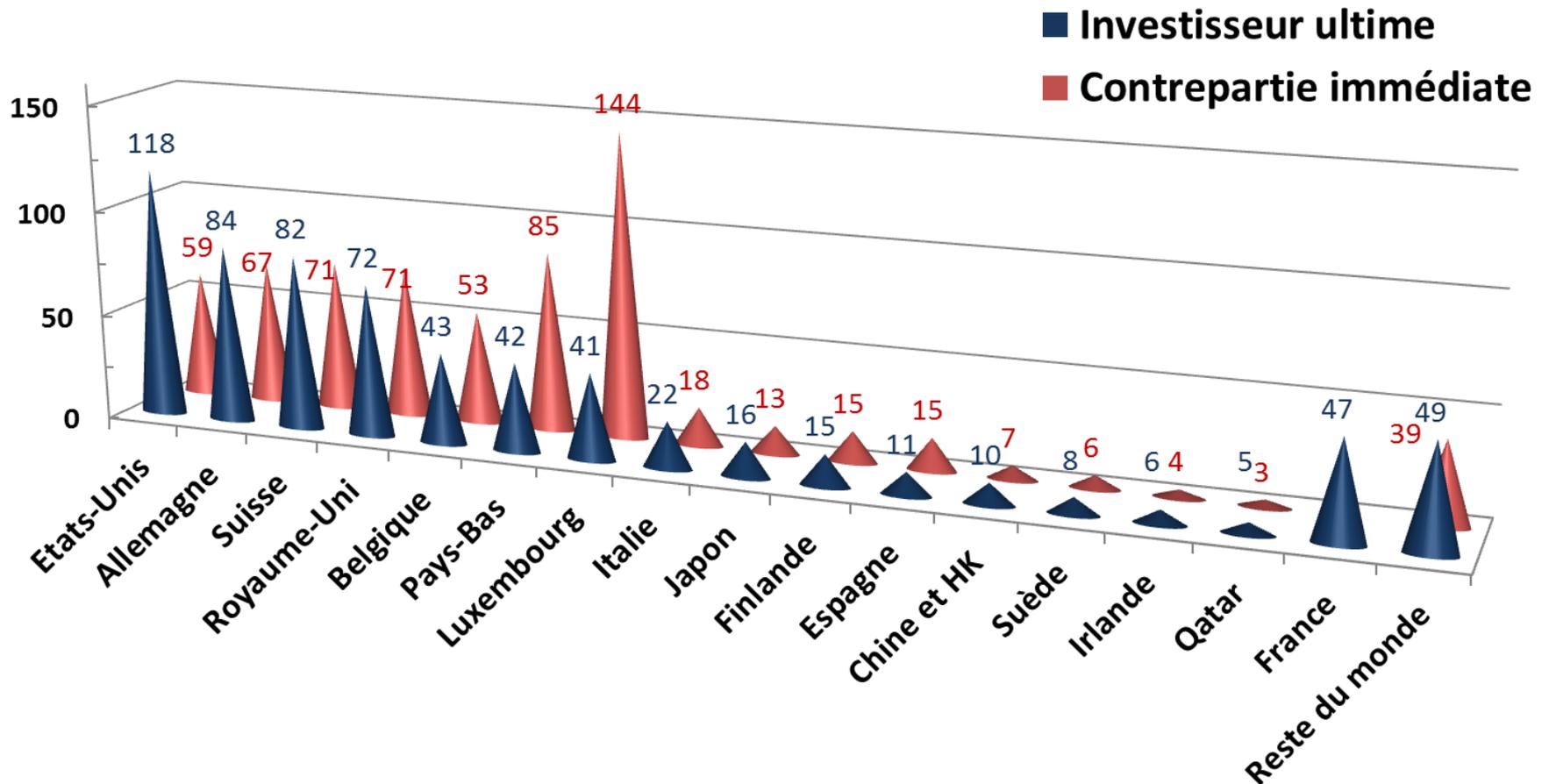


UIC

LES USA SONT LE PREMIER PAYS DE PROVENANCE ULTIME DES ID DE NON-RÉSIDENTS EN FRANCE, DEVANT DE ET CH

Pays d'origine ultime du stock d'investissements directs détenu en France par des non-résidents
Principe directionnel étendu

en milliards d'euros



- 
1. Définition et sources de données des statistiques d'IDE
 2. Le pays de l'investisseur ultime
 - 3. La piste des Ofats pour déterminer le pays de destination ultime des IDE**



ABSENCE D'INFORMATION SUR LA DESTINATION ULTIME DES IDE (ULTIMATE HOST COUNTRY = UHC)

L'information sur le pays de destination ultime des IDE :

- n'est pas collectée par la BdF
- n'est pas disponible dans une source d'information tierce

⇒ **La BdF doit mettre au point à brève échéance une méthode d'estimation**

Piste privilégiée : exploration des données individuelles Ofats

Objectif : appliquer aux données d'IDE la structure par pays des implantations hors du territoire statistique français des entités détentrices d'IDE

Limite : dans Fats, une filiale est définie par une relation de contrôle (ie > 50 % du capital), alors qu'un IDE débute à 10 %

1. Fusion des tables Ofats non bancaires (Insee) et bancaires (BdF)

=> données « Ofats globales », sur l'ensemble du champ d'activités

2. Appariement des données d'IDE et Ofats globales

Deux pistes :

(a) Fusion directe Ofats-IDE

= Identifier pour le groupe présent dans Ofats l'entité qui servira à l'appariement Ofats structurées par groupe / statistiques d'IDE établies au niveau de l'unité légale
=> nécessité d'identifier dans Ofats le siren qui réalise l'IDE

(b) Recours à une information auxiliaire issue de Lifi

pour appairer les tables sur les têtes de groupe

3. Calcul d'un pourcentage de présence par pays pour chaque entreprise détenant des IDE

En fonction d'une variable ou d'une combinaison de variables contenue(s) dans Ofats

4. Reclassement de la destination des IDE pour tous les cas possibles

Maintien de la destination immédiate lorsque Ofats ne contient pas d'information

5. Validation du résultat

En cas d'échec, reclassement restreint aux IDE à destination immédiate des pays identifiés comme paradis fiscaux



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Cécile GOLFIER

Cheffe de service

Direction générale des statistiques, des études et de l'international

43-2512 Service des enquêtes sur les opérations internationales des entreprises

BP 140-01

75049 PARIS CEDEX 01

Tel : 01 42 92 29 12



Annexe



OBLIGATION DÉCLARATIVE DANS LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

■ Article L141-6

II. – La Banque de France établit la balance des paiements et la position extérieure de la France. Elle contribue à l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale de la zone euro dans le cadre des missions du Système européen de banques centrales, ainsi qu'à l'élaboration des statistiques de l'Union européenne en matière de balance des paiements, de commerce international des services et d'investissement direct étranger.

■ Article R152-3

Doivent faire l'objet auprès de la Banque de France d'informations complémentaires à des fins statistiques, dans des conditions et délais fixés par arrêté du ministre chargé de l'économie, **lorsque leur montant dépasse 15 millions d'euros :**

- 1° **Les investissements directs étrangers en France et leur liquidation** tels que définis au 4° de l'article R. 151-1 et leur liquidation ;
- 2° **L'acquisition ou la cession d'entreprises non résidentes par des résidents ;**
- 3° **L'acquisition ou la cession de biens immobiliers à l'étranger par des résidents et en France par des non-résidents.**

LE PRINCIPE DIRECTIONNEL ÉTENDU

Le principe directionnel étendu est une mesure complémentaire, en BPM6, des données d'investissement direct. Il est défini dans la [Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux \(quatrième édition 2008\)](#). Selon ce principe, les prêts entre sociétés appartenant à un même groupe international ne sont pas classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de groupe.

Le terme « **principe directionnel** » se réfère à l'incidence de cette méthode sur le « sens du prêt » et le terme « **étendu** » signale que le principe directionnel vaut à la fois pour les relations classiques mère-filiale et pour les relations entre sociétés sans lien direct en capital mais appartenant au même groupe (« sociétés sœurs »). Ainsi :

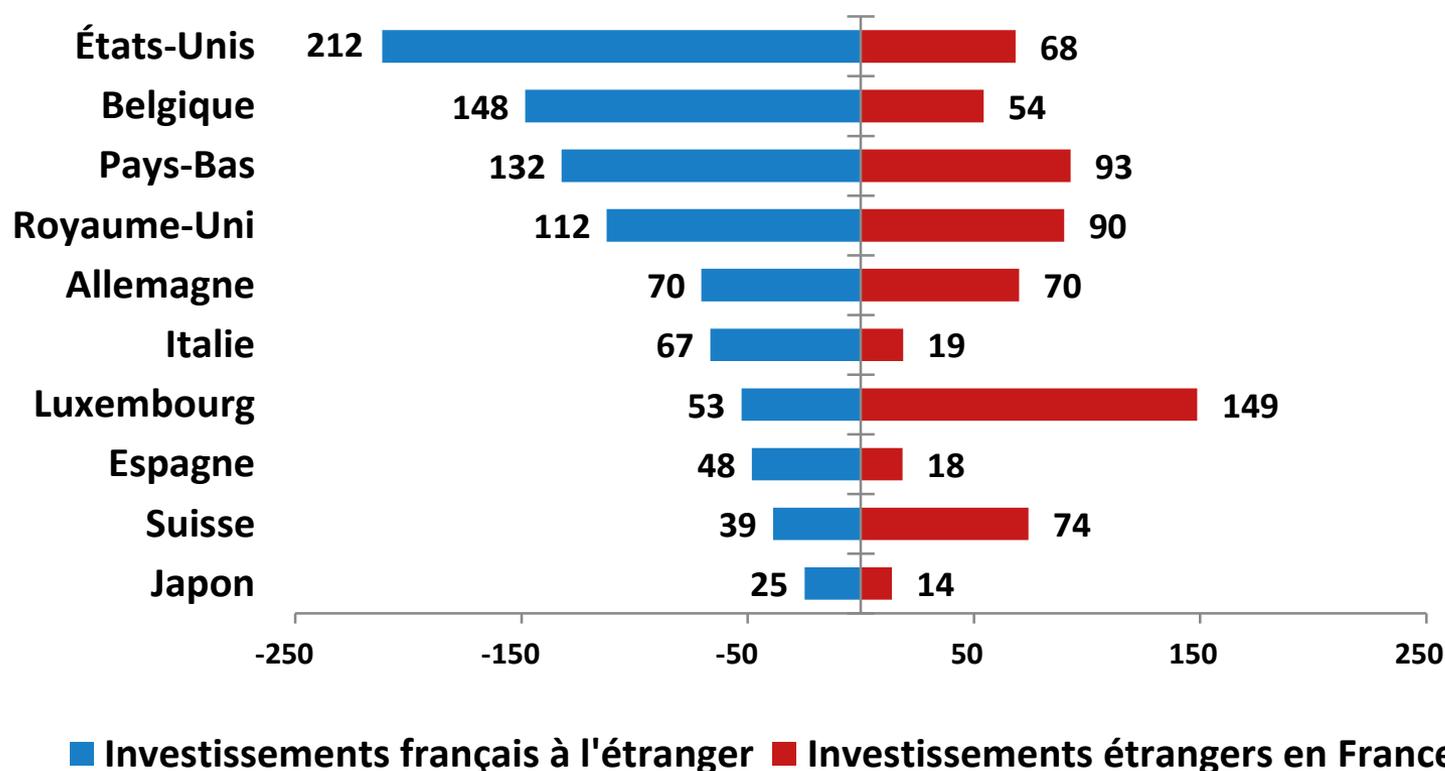
- les prêts des filiales non résidentes à leur maison mère résidente et ceux consentis par des sociétés non résidentes à des sociétés sœurs, résidentes lorsque leur tête de groupe commune est résidente viennent en déduction des investissements directs français à l'étranger en vertu de l'application du principe directionnel ;
- les emprunts des maisons mères étrangères à leurs filiales résidentes et ceux effectués par des sociétés non résidentes auprès d'une société soeur résidente lorsque la tête de groupe est étrangère viennent en déduction des stocks d'investissements directs étrangers en France,

Cette méthode aboutit à ce que les flux et encours de prêts transfrontières croisés au sein d'un même groupe se compensent entre eux ; elle fait diminuer substantiellement le volume global des flux et des stocks d'investissements directs français à l'étranger et étrangers en France par rapport aux données élaborées selon la méthodologie standard définie par le Manuel de balance des paiements du FMI, qui suit le principe « créances / engagements » commun à tous les éléments du compte financier.

LES INVESTISSEMENTS DE NON-RÉSIDENTS EN FRANCE PROVIENNENT PRINCIPALEMENT D'EUROPE ET DES ÉTATS-UNIS

Principaux stocks d'investissements directs de la France fin 2017

Principe directionnel étendu - Contrepartie immédiate / en milliards d'euros



LE PAYS DE L'INVESTISSEUR ULTIME EST UNE STATISTIQUE D'IDE COMPLÉMENTAIRE RECOMMANDÉE PAR L'OCDE

Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (quatrième édition 2008)

355. À titre complémentaire, les statisticiens sont vivement encouragés à fournir quatre autres séries de données d'ID(E) [...]

iv) La quatrième série complémentaire demandée regroupe les positions d'ID(E) entrants sous forme de participations et de prêts, en fonction du **pays investisseur ultime**.

Cette analyse permet de déterminer plus facilement le pays où est implantée l'entité qui dispose du contrôle ultime sur les stocks d'ID(E) entrants d'une économie déclarante.



ÉTUDE PILOTE EUROPÉENNE SUR LES STATISTIQUES D'IDE

- **Règlement (EU) 2016/1013**

(17) Afin d'élaborer

- ✓ des statistiques sur les IDE reposant sur le concept de **propriétaire ultime** et
- ✓ des statistiques sur les IDE distinguant les transactions d'**IDE de création** des IDE débouchant sur des fusions-acquisitions [...]

(18) Des **études pilotes** devraient permettre d'établir les conditions, y compris le cadre méthodologique nécessaire pour introduire de nouvelles collectes de données relatives aux statistiques annuelles sur les IDE et pour évaluer les coûts liés aux collectes de données correspondantes, la qualité des statistiques ainsi que la comparabilité des données entre pays. Les résultats de ces études devraient faire l'objet d'un **rapport, établi par la Commission et présenté au Parlement européen et au Conseil.**

- **Task force « extended measure of FDI » conjointe Eurostat / BCE**

- ✓ lancée en mai 2017
- ✓ participation BdF

LA BDF TIENT COMPTE DES PARTICIPATIONS MINORITAIRES DÉTENUES PAR DES NON-RÉSIDENTS SI LE CENTRE DE DÉCISION EST FR

Exemple de différence entre méthodologies étude pilote et BdF :
À quel pays attribuer les 23 % de L'Oréal détenus par Nestlé (CH) ?

Étude pilote :
Méthode de contrôle pur



Méthodologie BdF :
mixte contrôle / influence :

